

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le trente août à vingt heures, les membres du conseil municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle des Fêtes « Jacques Villeret » sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : mercredi 24 août 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames BRIANT Béatrice, CHERBONNIER Pascale, DORLEANS Peggy, GAUTRON Isabelle, HERMANGE Fanny, HORNET Frédérique, OLLIVIER Claire, PIOT Brigitte, PITET-GIRAULT Christelle,

Messieurs CHARBONNEAUX Pascal, DUBOIS Ludovic, GOBYN Florian, LE SQUER Florian, LUNVEN Philippe, MAINE Benoit, THUISSARD Sylvain.

Absents excusés :

Monsieur ANDREAU Pascal qui donne pouvoir à Monsieur LESQUER Florian.

Madame VEIVILLE Pauline qui donne pouvoir à Madame PIOT Brigitte.

Monsieur COUTON Teddy.

Madame DORLEANS Peggy a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal en date du 5 juillet est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire remercie les élus qui ont participé à l'organisation de la manifestation « Jour de Cher ». Elle remercie également les bénévoles qui ont construit le radeau de Civray-de-Touraine.

Madame le Maire présente à l'assemblée Madame LEJEUNE Ophélie, secrétaire de mairie amenée à remplacer Madame FILIAS Sylvie lors de son départ en retraite le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et Monsieur CABIOCH Fabrice, nouveau responsable du service technique.

Madame le Maire donne la parole à Madame LIEGE Emilie, Présidente de l'association « Les games de Civray-de-Touraine ». Madame LIEGE présente son association nouvellement créée dont le but est l'organisation d'un événement dans l'année afin de récolter des fonds pour ensuite en faire don à une association d'enfants malades. Madame LIEGE explique que le premier événement, programmé le 2 juillet 2022, aura pour but de venir en aide aux enfants atteints d'hypophosphatasie. Plusieurs activités, comme une course de bébé, une course de tracteurs à pédales ou encore un concours de « mangeuses de l'extrême », sont prévues. L'ensemble des élus remercie Madame LIEGE pour sa présentation et son implication en faveur des enfants malades.

Madame LUNVEN Héloïse présente le début de son travail sur le projet de réaménagement de la cave coopérative en espace culturel. L'assemblée remercie Madame LUNVEN pour la qualité de son intervention. La présentation reste à finaliser. Le montage financier du projet doit être étudié. Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une rencontre avec l'ADAC 37 est prévue le jeudi 23 septembre 2021 pour une analyse financière.

**I - INFORMATIONS DIVERSES****1.1 ETAT CIVIL**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal des divers enregistrements de l'état civil depuis le conseil municipal du 5 juillet 2021 : 2 naissances ; 4 mariages ; 1 pacs et 2 transcriptions de décès.

**1.2 AGENDA**

- Commission scolaire (avec la commune de Chenonceaux) le mardi 31 août à 19h00
- Commission Urbanisme et Environnement le mardi 7 septembre 2021 à 19h00
- Commission Bâtiments le lundi 27 septembre à 20h30
- Journée de cohésion d'équipe municipale le dimanche 3 octobre 2021
- Conseil municipal le lundi 11 octobre 2021 à 20h00
- Cérémonie des nouveaux arrivants le vendredi 19 novembre 2021 à 19h00
- Cérémonie des vœux du personnel le vendredi 10 décembre 2021 à 18h45
- Cérémonie des vœux du Maire le vendredi 7 janvier 2022 à 19h00

### 2.1 Commission Cimetière, Voirie et Réseau divers

Madame le Maire informe que la commission cimetière, voirie et réseaux divers s'est réunie le 8 juillet 2021. Monsieur DUBOIS, adjoint en charge du cimetière, de la voirie et des réseaux divers fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

#### 1 – Suivi de la voirie / CCBVC

- Devis CCBVC 08/2020 = Achats de caniveaux pour le cimetière 3 550.30€.
- Un devis doit être établi pour l'alimentation en eau potable du terrain communal (utilisation Feux de la St Jean, Festival Les Pieds dans la Sauce, Jour de Cher...). Depuis la réunion, un devis a été reçu pour un total de 6 046.04€ (prévoir un 2<sup>ème</sup> fourreau dans la canalisation d'une longueur de 150 mètres).
- Avaloir rue de Chenonceaux au niveau du garage CADON et vu avec la CCBVC pour buse béton.
- Rue des Mésanges, des infiltrations d'eau ont été signalées. Proposition d'une bâche étanche + minéral sur 30-40 mètres pour régler le problème. Attention, revoir le panneau d'informations quant au tonnage se trouvant au bas de la rue. Sur le haut de cette rue, revoir pour des bordures T2, ainsi que du calcaire et prévoir un enrobé sur la première partie de la rue.
- Demande de devis auprès de la CCBVC pour des caniveaux CC1 pour la rue des Pichards.
- Rappel pour changer le miroir rue de la Tonnelle / Vallée de Thoré.
- Rappel sur les devis en attente pour :
  - Le carrefour Brolle/rue des Vigneaux ;
  - Roulecrotte (déglaisage) ;
  - Chemin le Chatelier (route d'Amboise) - Bouchage des trous, ne pas mettre de durite ;
  - rue des Pentes : hydrocurage des fossés, prévoir de nettoyer les buses, auparavant ;
  - rue de Chenonceaux au niveau des numéros 11 /13 busage à revoir en prévoyant un regard de visite ;
  - rue de l'écluse : enrobé froid ;
  - parking au bord du Cher /Bistrot Quai : aménagement à prévoir après entretien des fossés ;
  - trottoirs rue d'Amboise pour une circulation douce, rue Nationale revoir la végétation, revoir l'enrobé qui cloque.

#### 2 – Points divers

- Organisation du fauchage, entretien de nos voiries par notre service technique : une réflexion est en cours sur la possibilité que l'équipe travaille ensemble sur une même rue.
- Ancien panneau entrée village rue Nationale : les montants verticaux dans les jardinières vont être supprimés.
- Caravane sauvage endommagée a été enlevée et la facture a été envoyée au propriétaire.
- Un rayonnage et des étagères sont à commander pour la pièce d'archives située au sous-sol de la mairie. Un nettoyage doit être prévu.
- Prévision de l'achat d'une remorque pour le tracteur afin de remplacer celle utilisée actuellement qui est très abimée. Une proposition est à étudier.
- Recherche d'un camion benne. Depuis la réunion, un rendez-vous a eu lieu avec un revendeur Volvo de Bourges pour un essai de camion benne de la marque Daily Iveco. La vente a été conclue pour TTC 33 000€ TTC.
- Un rendez-vous a été pris avec Monsieur Badouel pour l'accessibilité et le busage du Chemin des fonds.
- Un devis doit être demandé pour la mise à disposition, une journée, d'une benne à côté du terrain de tennis afin d'évacuer l'ensemble des déchets stockés.
- L'entretien de la Fontaine Besnard est à revoir.

### 2.2 Commission Urbanisme et Environnement

Madame le Maire indique que la commission Urbanisme et environnement s'est réunie le 6 juillet et le 3 août 2021. Madame PIOT, adjointe en charge de l'urbanisme, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

**Commission du 6 juillet 2021****CERTIFICATS D'URBANISME**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 20 D0039	Varenne de Boutemine	A et Ni	a	Favorable
CU 037 079 20 D0040	4 Impasse de la Fontaine Besnard	Uc	a	Favorable
CU 037 079 20 D0041	Le Grand Clos	N	a	Favorable
CU 037 079 20 D0042	51 rue de Chenonceaux	Uc	a	Favorable – ABF limite de bruit
CU 037 079 20 D0043	2 rue André Delaunay	Ub	a	Favorable
CU 037 079 20 D0044	101 rue Nationale	Ubi	a	Favorable – limite de bruit
CU 037 079 20 D0045	6 rue du Petit Bois	Uc et A	a	Favorable
CU 037 079 20 D0046	Le Peu – Le Clos du Peu Les Bourelles	N	a	Favorable Espace boisé classé
CU 037 079 20 D0047	77 rue de Chenonceaux	Uc	a	Favorable – ABF Limite de bruit
CU 037 079 20 D0048	30 rue de Chenonceaux	Uc	a	Favorable – ABF Limite de bruit
CU 037 079 20 D0049	Rue Nationale	Uc et N	a	Favorable – limite de bruit
CU 037 079 20 D0050	Les Bergeries Mesvres	a	a	Favorable
CU 037 079 20 D0051	Les Ecouettes	N	a	Favorable
CU 037 079 20 D0052	La Canardière	Ub et Ni	a	Favorable

**DÉCLARATIONS PRÉALABLES**

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 20 D0031	3 Impasse de la Grillonnière	Uc	Pompe à chaleur	Favorable
037 079 20 D0032	1 rue des Ecoles	Ua	Réfection toiture Ecole à l'identique (côté Nord)	Favorable Sous réserve des ABF
037 079 20 D0033	22 rue Vallée de Mesvres	Uc	Véranda	Favorable Sous réserve des ABF
037 079 20 D0034	3 Impasse de la Grillonnière	Uc	6 panneaux photovoltaïques	Favorable
037 079 20 D0035	12 ter rue de la Fosse Triomphe	Ub	Aménagements des combles + 4 vélux	Favorable
037 079 20 D0036	8 rue Vallée de Mesvres	N	Remplacement de la clôture	Favorable Spécifier qu'elle ne doit pas dépasser 2 m
037 079 20 D0037	10 place de l'Eglise	Ua	Remplacement des huisseries	Favorable Sous réserve des ABF
037 079 20 D0038	12 ter rue de la Fosse Triomphe	Ub	Carport	Favorable
037 079 20 D0039	12 ter rue de la Fosse Triomphe	Ub	Carport	Favorable
037 079 20 D0040	9 rue de la Tonnelle	Ub	Mur + démolition piscine et réfection bâtiment	Défavorable Pas de bac acier - Le mur parpaing sur voie publique ne doit pas dépasser 1 m
037 079 20 D0041	11 rue du Pont	Ub	Pose d'un portail	Favorable
037 079 20 D0042	6 rue du Pont	Ub	Changement de destination	Favorable
037 079 20 D0043	Place du 8 Mai	Ua	Changement des fenêtres	Favorable Sous réserve des ABF

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
23/2021	4 Impasse de la Fontaine Besnard	Uc	Droit non requis
24/2021	51 rue de Chenonceaux	Uc	Droit non requis
25/2021	12 rue de la Fosse Triomphe	Ub	Droit non requis
26/2021	101 rue Nationale	Ubi	Droit non requis
27/2021	6 rue du Petit Bois	Uc et A	Droit non requis
28/2021	30 rue de Chenonceaux	Uc	Droit non requis
29/2021	Rue du Pont La Canardière	Ub et Ni	Droit non requis

## PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 20 D0018	Rue du Pont La Canardière	Ub	Maison individuelle	Favorable Recommander un puisard

### Commission du 3 août 2021

## CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 20 D0053	Rue de la Chevrollière	Uc	b	Favorable
CU 037 079 20 D0054	Rue de Beauregard	Uc + N	a	Favorable
CU 037 079 20 D0055	La Féérie, Prairie de Mesvres	A	a	Favorable
CU 037 079 20 D0056	La Féérie, Prairie de Mesvres	Ni	a	Favorable
CU 037 079 20 D0057	8 rue de la Liberté	Ua	a	Favorable
CU 037 079 20 D0058	4 Impasse d'Orget	Uc	a	Favorable – limite de bruit
CU 037 079 20 D0059	8 rue de la Fosse Triomphe	Uc	a	Favorable
CU 037 079 20 D0060	Rue Nationale	Uc et N	a	Favorable – limite de bruit

## DÉCLARATIONS PRÉALABLES

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 20 D0044	4 rue de la Chevrollière	Uc	Division en vue de construire	Favorable
037 079 20 D0045	21 rue d'Orget	Uc	Véranda	Favorable
037 079 20 D0046	1603 rue d'Amboise	Uc et A	Création de 4 vélux	Favorable
037 079 20 D0047	104 rue Nationale	Nh	Isolation extérieure + volet roulant	Favorable

## DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
30/2021	Rue de Beauregard	Uc + N	Droit non requis
31/2021	8 rue de la Liberté	Ua	Droit non requis
32/2021	8 rue de la Fosse Triomphe	Uc	Droit non requis
33/2021	Rue Nationale - Vaux	Uc + N	Droit non requis

## PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 20 D0019	3 rue de la Pinetterie	Ub	Changement de destination Grange en garage	Favorable

- Le Tribunal Correctionnel de Tours dans son audience du 3 août 2021 concernant la réalisation de travaux de construction sans autorisation a délibéré et condamné le propriétaire à une amende de 5000€ avec sursis, injonction de procéder à la démolition du hangar et au rétablissement du terrain (enlèvement du remblai) dans un délai de 3 mois assorti d'une astreinte de 200€ par jour de retard. Le Tribunal a par ailleurs reçu et déclaré recevable la constitution de partie civile de la commune et a condamné le propriétaire à verser la somme de 1500€ au titre des frais irrépétibles.
- Madame PIOT indique que l'enquête publique portant sur la déclaration de projet pour la réalisation de terrains familiaux emportant mise en comptabilité du PLU de Civray-de-Touraine aura lieu du lundi 13 septembre 2021 au mardi 28 septembre 2021. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence le lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Civray-de-Touraine.

### **2.3 Commission Bâtiments et Patrimoine**

Madame le Maire indique que la commission Bâtiments et Patrimoine s'est réunie le 19 juillet 2021. Monsieur LE SQUER, adjoint en charge des Bâtiments et du Patrimoine, fait un bref compte rendu oral aux membres du conseil municipal.

#### **1- Point financier**

Le solde disponible est le suivant :

- section fonctionnement, pour un budget initial de 25 000€, solde disponible 19 191.63€
- section investissement, pour un budget initial de 97 177.60€, solde disponible 2 374.39€

Il est à noter que ces montants ne tiennent pas compte des subventions pour lesquelles des demandes sont en cours (réfection du toit de l'école, menuiseries du logement du bourg).

Les nouveaux jeux installés à l'ERPA sont accessibles mais des aménagements sont toutefois nécessaires :

- un banc doit être commandé
- suite à l'inspection effectuée par la société ACANTHE, une remarque a été formulée concernant l'accès des jeux aux deux roues qui est actuellement possible et qu'il faut empêcher. M. Florian LESQUER propose d'installer une barrière de rondins (au niveau actuel des roches) et de réaliser une chicane pour empêcher le passage des deux roues. La commission accepte cette proposition.  
Il sera également nécessaire de sortir en dehors de l'ERPA le garage à vélo qui se trouve actuellement près du city stade.
- il reste également des panneaux réglementaires à mettre en place.

#### **2- Contrat chaudières**

Le contrôle périodique des chaudières est actuellement réalisé par la société LEFRERE (récemment devenu LEBOEUF-FILLON). Un contrat portant sur 6 chaudières et un chauffe-eau arrive à date de renouvellement en novembre.

Conformément à l'avis de la commission plusieurs entreprises vont être consultées afin de pouvoir comparer les tarifs. Il sera également demandé au sous-traitant actuel de faire un point sur la vétusté de nos appareils.

#### **3- Contrat vérifications aires de jeux, porte automatique, barrières, engins levage, etc.**

Une partie des vérifications périodiques est actuellement réalisée par la société ACANTHE. A l'échéance des contrats en cours, d'autres organismes seront consultés pour la réalisation de ces vérifications (SOCOTEC, BUREAU VERITAS par exemple). Monsieur MAINE se charge de contacter un commercial de chez VERITAS.

#### **4- Accessibilité bâtiments.**

La préfecture demande à la commune un état d'avancement sur les différentes actions concernant l'accessibilité aux structures publiques, notamment au cimetière. Monsieur LE SQUER présente à la commission différents tableaux se rapportant à ce sujet. Il propose d'en faire la synthèse et de formuler une réponse à la préfecture.

#### **5- Patrimoine : église et lavoirs.**

##### Eglise

La toiture et la charpente de l'église sont en bon état. En revanche, les murs et les contreforts nécessiteraient des travaux de restauration. Un diagnostic a d'ailleurs déjà été réalisé, précisant les travaux prioritaires.

Monsieur LE SQUER demande quelle approche envisager pour le financement de ces travaux :

- Soit faire les travaux en plusieurs tranches ;
- Soit faire la totalité des travaux après avoir demandé une subvention.

Madame PIOT propose de se renseigner auprès de l'ancien président de la Fondation du patrimoine.

#### Lavoirs

La commune possède 4 lavoirs

- Vallée de Mesvres
- Rue nationale
- La Canardière
- Rue des Caves

Ces lavoirs sont actuellement relativement bien entretenus par les riverains. Monsieur LE SQUER propose de vérifier si leur aspect actuel est conforme à ce qu'ils étaient à leur création. L'idée serait de les restaurer à l'état identique au moment de leur construction. Madame OLLIVIER signale qu'un dossier avait été créé sur ces lavoirs par M. POULAIN dans les années 2000. Elle propose de le rechercher. Monsieur LUNVEN se renseigne également sur ce sujet auprès de PAYS DE LA LOIRE.

La possibilité de mettre en place des panneaux à proximité des lavoirs, rappelant leur histoire, va être étudiée.

#### **Questions diverses.**

Monsieur ANDREAU demande s'il serait possible d'étudier l'aménagement du terrain communal situé rue des caves pour accueillir les nombreux touristes qui s'arrêtent dans ce secteur (mise en place de tables, bancs...)

Monsieur CHARBONNEAUX signale que la société LOIRE RENOVATION, qui avait été consultée pour la rénovation de la façade de l'école, ne donnera pas suite à notre demande. Il pose également la question de la rénovation de la peinture du tronçon de pont qui a été installé sur le rond-point. Madame HERMANGE propose de se rapprocher de Monsieur SEROUART pour obtenir des informations sur la peinture actuellement présente sur ce tronçon.

En fonction de ces éléments, faire chiffrer le décapage, mise en peinture et mise en place de parement sur les soubassements (P. CHARBONNEAUX)

Madame HERMANGE informe la commission qu'il est prévu la mise en place d'une loge de vigne sur le rond-point en 2023 avec le centre de formation AFORPROBA de Saint Pierre des Corps.

Madame PITET-GIRAULT nous fait part des devis suivants :

- Fourniture de 20 mètres de ganivelles en noisetier + 15 piquets + crampillons : 284€TTC (société Bricoler Malin, 5% à déduire de ce montant).

La commission pense qu'il est préférable de rester sur de la ganivelle en châtaigner pour la tenue dans le temps.

- Fourniture de 50 mètres de haie colorée : 832.25€ (pépinières CROSNIER, 10% à déduire de ce montant).
- Un devis a également été réalisé concernant la fourniture d'arbres d'alignement.

La commission propose de faire un projet en commun avec la commission voirie sur la mise en place de ces arbres. Ce projet devra ensuite être présenté au conseil départemental.

Madame PIOT signale que 4 arbres morts seront à abattre sur le terrain communal situé en bord de cher. Ces arbres étant situés dans la zone utilisée pour les pique-niques, il faudra les remplacer si l'on veut maintenir suffisamment d'ombre.

Le nombre d'arbres à remplacer étant désormais de 8 (4 arbres avaient déjà été abattus), la commission décide de commander 4 chênes et 4 érables.

#### **2.4 Commission plénière R.P.I.**

Madame le Maire indique que la commission plénière du R.P.I. s'est réunie le 21 juillet 2021 afin d'organiser la rentrée scolaire 2021/2022. Madame OLLIVIER, adjointe en charge des affaires scolaires fait un bref compte rendu aux membres du conseil municipal.

La commission plénière s'est réunie suite à la décision de la commune de Chenonceaux de ne pas poursuivre à la rentrée scolaire 2021/2022 le service de garderie. La commune de Civray-de-Touraine s'opposant à cette décision, une négociation a été menée à l'occasion de la commission plénière afin d'éviter d'en arriver à la rupture du RPI.

Chaque commune a pris des engagements afin que le RPI puisse perdurer. Si une des municipalités ne respectait pas ces conditions, le RPI serait dénoncé. Un courrier commun en ce sens sera envoyé à l'inspection académique. Mme Fanny HERMANGE recevra Mr Pierre POUPEAU pour la rédaction de celui-ci. La municipalité de Chenonceaux s'est engagée à prévenir la Communauté de Communes « Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher » sur le maintien de la garderie à Chenonceaux à la rentrée scolaire 2021-2022. Elle fait actuellement une étude de la faisabilité d'une salle de garderie sous le préau de son école. Madame HERMANGE a rencontré en visio le 26 août 2021 la municipalité de Chenonceaux, le conseil Régional et la Communauté de Communes « Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher » afin d'entériner la décision. Suite à cette rencontre, le conseil Régional maintient le transport scolaire entre les deux communes le matin et le soir. Pour éviter le brassage des élèves conformément au protocole sanitaire, il n'y aura pas de garderie à Civray-de-Touraine pour les enfants de CM1 et de CM2. Il sera obligatoire que les parents arrivent aux heures de car ou emmènent leurs enfants à la garderie de Chenonceaux. Un courrier est fait aux parents dans ce sens.

Les sommes dues par la municipalité de Chenonceaux à la municipalité de Civray de Touraine pour la restauration scolaire et le transport du midi pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 vont être calculées et transmises à la municipalité de Chenonceaux.

### **III – PERSONNEL**

#### **3.1 Service école : créations de quatre postes à temps non complet**

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité, en raison des protocoles de nettoyage contraignants dus à l'épidémie de COVID-19, de créer quatre postes au service école.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en 2020 deux personnes avaient été recrutées en « Parcours Emploi Compétences » (contrat aidé) jusqu'au 31/08/2021. Un des deux agents ne souhaite pas être renouvelé. Concernant le second agent, son renouvellement est impossible sous ce dispositif dans la mesure où il vise désormais en priorité les jeunes de moins de 26 ans et les travailleurs en situation de handicap. Madame le Maire propose donc à l'assemblée la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité (article 3-1.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Le poste sera ouvert dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022. L'agent assurera les fonctions d'agent polyvalent (surveillance de la garderie, aide à la cantine et ménage des bâtiments communaux) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 354.

Madame le Maire propose également le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022. Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent (surveillance de la garderie, aide à la cantine et ménage des bâtiments communaux) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 22 heures. La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 354.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, Madame le Maire propose le recrutement d'une personne sous le dispositif « Parcours Emploi Compétence » à hauteur de 20 heures hebdomadaires. Madame le Maire précise que l'aide de l'Etat versée mensuellement représente 65% du SMIC horaire brut.

Enfin, le contrat de l'accompagnatrice du car, transportant les enfants de l'école de Chenonceaux vers le restaurant scolaire de Civray-de-Touraine tous les midis pendant les jours scolaires, prenant fin le 31/08/2021, doit être renouvelé. Madame le Maire propose la création d'un emploi sur le fondement de l'article 3-3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) à raison de 3.15 heures hebdomadaires.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal sur la création de ces emplois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 4 emplois à temps non-complet dans les conditions précitées.

#### **3.2 Service administratif : création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que dans le cadre du projet de transformation de l'ancienne cave coopérative en salle de spectacle, salle d'expositions et café littéraire, il est nécessaire de travailler sur un support de présentation du projet afin de communiquer auprès des différents partenaires institutionnels potentiels. A cet effet, Madame le Maire propose le recrutement d'une personne sur le fondement de l'accroissement temporaire d'activité (article 3-1.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) dans le grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie B pour une période d'un mois allant du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre 2021 à raison de 17 heures hebdomadaires. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 446 du grade de recrutement.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal sur la création de cet emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non-complet à hauteur de 17h00 hebdomadaires et précise que la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 446 du grade de recrutement.

#### **3.3 Service technique : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Madame le Maire explique que le responsable du service technique a quitté son poste. Dans le cadre de son remplacement, Madame le Maire, propose de créer un emploi à temps complet pour accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie C pour une période de six mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 28 février 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée de six mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 28 février 2022 et fixe la rémunération par référence à l'indice brut 376 du grade de recrutement.

#### **3.4 Mise à jour du tableau des effectifs**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite des différents mouvements de personnel (embauches et départs), il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'en informer le centre de gestion 37.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le nouveau tableau des effectifs annexé à la note de synthèse.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs au 30 août 2021 tel qu'annexé au présent compte rendu.

## IV – AFFAIRES GENERALES

### 4.1 Convention tripartite entre la Transdev, la commune de Civray-de-Touraine et la commune de Chenonceaux

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal entre la commune de Chenonceaux et la commune de Civray-de-Touraine, une convention tripartite doit être signée pour l'organisation du transport des 49 enfants scolarisés à Chenonceaux pour rejoindre le restaurant scolaire de Civray-de-Touraine. La société Transdev a été retenue pour assurer le transport. La convention vise à définir les modalités de fonctionnement du transport (conditions d'utilisation, trajet, accompagnatrice, et participation financière des communes). Madame le Maire précise que la participation financière de la commune de Civray-de-Touraine s'élève à 30% du montant des prestations par facture établie soit 28.50€ par jour de cantine. En outre, la convention prévoit que l'accompagnatrice du transport soit rémunérée par la commune de Chenonceaux.

Madame le Maire demande au Conseil municipal son avis sur la signature de cette nouvelle convention (jointe à la note de synthèse).

Le Conseil municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention tripartite entre la société TRANSDEV, la commune de Chenonceaux et la commune de Civray-de-Touraine.

### 4.2 Convention mobilier urbain

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la précédente séance il a été décidé de ne pas renouveler la convention relative à la mise à disposition du mobilier urbain avec la SAS NEW COLOR.

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la notification de cette décision à l'entreprise, celle-ci a fait part, dans un courrier en date du 2 août 2021, de son souhait de bénéficier d'un délai supplémentaire (jusqu'au 31 décembre 2023) pour le retrait de son mobilier en contrepartie d'une indemnité annuelle de 200€ et de la mise à disposition des deux abris bus pendant ce délai.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis sur cette demande (courrier joint à la note de synthèse).

Le Conseil municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu, à l'unanimité vote Contre cette proposition.

Le Conseil municipal demande une indemnité annuelle de 500€ jusqu'au 31 décembre 2023 ou une indemnité annuelle de 200€ et la cession des deux abris bus actuellement mis à disposition.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de soumettre ces deux propositions à la société NEW COLOR et l'autorise à signer les documents à intervenir pour formaliser les termes de l'accord.

## IV – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur THUISSARD explique qu'il est en attente d'articles avant l'impression du document « Nouvelles en bref ».

Pour le printemps prochain, sur l'espace cave coopérative, il fait part de la proposition de Monsieur SOUCHARD consistant à ce que la commune réalise une terrasse à Food Truck.

Monsieur THUISSARD fait part de faits de vols récurrents (le dernier en date étant celui du support de publicité du Food Truck). La réflexion sur la mise en place d'un système de vidéosurveillance est toujours en cours avec la CCBVC.

Monsieur THUISSARD informe également l'assemblée du courrier reçu le 23 août 2021 de la CCBVC relatif au fond de concours communautaire disponible pour les communes membres, d'un montant de 20 000€ pour un ou plusieurs projets en cours de mandat.

Monsieur THUISSARD indique qu'il sera probablement nécessaire à court terme de souscrire un abonnement Internet pour le restaurant scolaire afin de permettre au personnel de commander les repas des enfants en ligne via la plateforme dédiée. Il précise que les deux tablettes disponibles à la mairie pourraient être utiles au personnel du restaurant scolaire.

Monsieur THUISSARD informe également l'assemblée que les deux ordinateurs de l'accueil ont été installés et que le matériel commandé pour l'école a été en partie livré.

Madame OLLIVIER rappelle que dans le cadre de la rentrée scolaire du jeudi 2 septembre, une réunion est planifiée avec les parents le vendredi 3 septembre à 18h30. A l'occasion de cette réunion de rentrée, le personnel du service périscolaire sera présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Prochain conseil Municipal : 11 octobre 2021.

L'adjoint délégué

Ludovic DURAS

